



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon 1

Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**

ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2022



**L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt heures,**

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 4 octobre 2022, sous la Présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

**Convoqués :** Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS.- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

**10 Présents :** Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Benoit COELO – Marie-Thérèse FIGUET – Mathilde COURTOIS

**2 Procurations :** Pascal BILON a donné procuration à François RAUSCHER, Camille RUAULT a donné procuration à Delphine DOMBRET

**3 Absents :** Estelle ECARNOT - Vincent LEGUYON - Grégory PAUL

**Nombre de votants :** 12

**Préambule**

- Contrôle du quorum : 10 présents
- Désignation du secrétaire de séance : Benoit COELO

**DELIBERATION 2022 10 11- 48**

**Fixation de la durée d'amortissement des biens – plan comptable M57**

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 **implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations**. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante. La durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

Le présent projet propose de mettre en place l'amortissement pour les catégories de dépenses suivantes :

Dépenses d'investissement affectées au budget aux articles (nouvelle nomenclature M57)

215x Installations, matériels et outillages techniques

218x Autres immobilisations corporelles

Se référer au document **Annexe 1 – Tableau des durées d'amortissement M57** pour les durées d'amortissement

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation.

**CONSIDERANT :**

- qu'à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre de la M57, il convient de mettre en place l'amortissement
- qu'il est décidé un aménagement de la règle prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service ou acquisitions.
- que la date retenue pour le début d'amortissement sera la date de mandatement (et non la date de mise en service du bien) afin de faciliter la gestion. Ces deux dates étant très proches.

ANNEXE 1

DUREES AMORTISSEMENTS M57

Libellé	Compte	durée d'amortissement	Budget Principal	Exemples de dépenses	d'amortissement associé
	<b>215xx</b>			<b>Installations, Matériels et Outillages Techniques</b>	<b>2815xx</b>
Installations générales, agencements et aménagements divers	2151	nc	X	Eclairage public,...	
Installations, matériel et outillage technique - Réseaux de voirie	2152	nc	X	Equipement en feux de trafic, bornes escamotables	
Installations, matériel et outillage technique - Installation de voirie	21538	60	X	Intégrations réseaux lotissements	
Autres réseaux	21538	30	X	Hydrants (Bornes à incendies),	281538
Autres réseaux	21568	10	X	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	281538
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	215731	05	X	Matériel de Voirie : Balayuses, lèveuses de voies publiques, véhicules utilitaires de voirie et de propreté	281568
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215731	07	X	Matériel de Voirie : Véhicules légers < 3,5 tonnes	
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215731	10	X	Matériel de Voirie : Véhicules Lourds > 3,5 tonnes	2815731
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	215738	05	X	Matériels et outillages de voirie (Marteau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance, ...) et de propreté	2815731
Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	21578	05	X	Petit matériel et outillage autre que voirie (Transpalette manuel ou électrique, ...)	2815731
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	21578	10	X	Gros chaisiot élévateur, ...	2815738
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	05	X	Outillage électroportatif (perçage, meule, compresseur, ...)	28158
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	10	X	Gros outillage pour garage et atelier : pont élévateur, plieuse, outils à force pneumatique	28158
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	20	X	Gros équipements et matériels électriques	28158
	<b>216x</b>			<b>Collections et Œuvres d'Art</b>	
Autres collections et œuvres d'art	2168	nc	X		28158
	<b>218x</b>			<b>Autres Immobilisations Corporelles</b>	<b>2818xx</b>
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	20	X	Travaux d'aménagement dans un bâtiment communautaire (travaux de climatisation)	28181
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	05	X	Matériel de transport léger (voiture berline, scooter, vélo y compris électriques, ...)	281828
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	07	X	Véhicule ≤ moins de 3,5 fourgon ou fourgonnette	281828
Autres immobilisations corporelles - Autres matériels de transport	21828	10	X	Véhicules lourds > 3,5 tonnes (Camion événementiel, ...)	281828
Autre matériel informatique	21838	03	X	Ordinateurs (fixes et portables), imprimantes, tablettes, scanners, périphériques et accessoires	281838
Autre matériel informatique	21838	05	X	Serveurs et équipements réseaux	281838
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	05	X	Chaises, fauteuils de bureau	281848
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	10	X	Bureaux, caissons, vestiaires, tables de réunion, armoires, vitrines, rayonnages, bornes d'accueil...	281848
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848	20	X	Mobilier sécurisé : Coffre-fort, armoire forte, Classeurs rotatifs	281848
Matériel de téléphonie	2185	02	X	Téléphones portables	28185
Matériel de téléphonie	2185	05	X	Téléphones fixes, radiocom (type TETRA), serveurs téléphoniques	28185
Matériel de téléphonie	2185	10	X	Infrastructures radiocom	28185
Autres immobilisations corporelles	2188	01	X	Petit électroménager (Micro-ondes, ...)	28188
Autres immobilisations corporelles	2189	05	X	Matériel topographique, photo, audio, hifi, vidéos, Gros électroménager, équipement médical	28188

Commune de Dammarié sur Crète - octobre 2022

## DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

adopte la liste des biens soumis à l'amortissement et les durées fixées par catégorie de biens

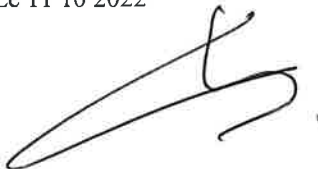
par 12 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance, Benoit COELO

Le 11 10 2022



Le maire, Sébastien PERRIN

Le 11 10 2022

